Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-262200751-20261117-2026041-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 02/11/2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 17

Le dix novembre 2026 à dix-huit heures, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Vincent REBOURS.

Etaient présents : Vincent REBOURS - Isabelle CREZE - Annie MESSAGLIO - Michel DEVRAND - Emilie FAVALIER - Cécile MAHE - Olivier GALLET - Annick MARTIN - Christine HEURTEL - Marie-Annick CARIOU - Serge HAMON - Lucien LETORT - Laurence CLERET -

Excusés : Yannick VERSTRAETE a donné procuration à Vincent REBOURS -Véronique AMATO a donné procuration à Emilie FAVALIER - Nicole BRIEND a donné procuration à Marie-Annick CARIOU - Bertrand NAVUCET a donné procuration à Isabelle CREZE -

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire : Michel DEVRAND **Secrétaire adjoint** : Laurence CLÉRET

EHPAD : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CCAS AU SEIN DU CONSEIL DE VIE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Vincent REBOURS, Président du CCAS

Conformément au décret 2004.287 du 25 mars 2004, modifié par décret 2005.1367 du 2 novembre 2005, un Conseil de Vie Sociale, instance d'expression des usagers/résidents et de leurs familles doit être mis en place.

Le Conseil de Vie Sociale doit permettre aux personnes âgées d'être mieux informées sur la vie de l'établissement et sur tout ce qui peut avoir une incidence sur leurs conditions de vie. Il doit être le moyen également, pour les usagers, de participer davantage, de s'exprimer, de communiquer, d'agir ensemble. C'est devant lui que peuvent être portées les doléances des résidents et leurs suggestions.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés par scrutin secret, et comprend au moins :

- 2 représentants titulaires et un suppléant des personnes accueillies ou prises en charge
- 2 représentants titulaires et 1 suppléant des familles ou des représentants légaux pour chaque unité
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants du personnel
- 2 représentants de l'organisme gestionnaire, désignés par le Conseil d'Administration et 1 représentant de la commune d'Yffiniac, à titre consultatif

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-262200751-20261117-2026041-DE

La directrice ou son représentant et l'infirmière coordinatrice siègent avec une voix consultative.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **NOMME Madame Isabelle CREZE et Serge HAMON, représentants du Conseil d'Administration.**

Vincent REBOURS
Président

C.C.A.S. d'HILLION (Côtes d'Armor)

Extrait conforme, Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi en Préfecture le 17/11/2026